

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026 A 19 HEURES

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie située 3 rue de l'Ecole à MALAUSSENE sous la Présidence de M. CASTIGLIA Jean-Pierre, Maire.

Présents : COSTE Christian. BALARD Corinne. GAUTHIER Bernard. CHARVET Edith. DORNE Cécile. BILLARD Walter. LELARD Jérémy. ZAMPINI Joël. LAMBOURG Morgane. TITECA Séverine.

Convocation du 6 mai 2026

Secrétaire de séance : Mme BALARD Corinne

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
- 2- Représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- 3- Désignation des représentants de la commune au sein des 5 commissions intercommunales d'Alpes d'Azur
- 4- Point sur l'avancement des dossiers : PLU – MDV et Plateforme
- 5- Demandes de subventions
- 6- Questions diverses

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026:

Delib N°38-2026

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026,

Décide :

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026,
- Et d'autoriser le Maire à le signer pour attester de son adoption.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

II- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)
DELIB N° 39-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération D2026/034 en date du 17 avril 2026 du Conseil Communautaire fixant la composition de la CLECT à 53 sièges répartis au prorata du poids démographique des communes membres ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat ;

Considérant que le nombre de représentants de la commune au sein de la CLECT est égal au nombre de conseillers communautaires au sein du conseil municipal, soit un représentant ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

Aussi, le Maire propose au Conseil de désigner M. COSTE Christian, comme représentant de la commune au sein de la CLECT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De désigner M. COSTE Christian, comme représentant de la commune au sein de la CLECT.

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

III- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DE LE COMMUNAUTE DE COMMUNE ALPES D'AZUR :
DELIB N°40-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes Alpes d'Azur au 1^{er} janvier 2014, modifié par arrêtés préfectoraux des 18 décembre 2013, 14 novembre 2014, 14 mars 2017 et 16 août 2022 ;

Vu la délibération D2026/039 en date du 17 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur portant création des commissions thématiques intercommunales ;

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Considérant que le conseil communautaire a créé 5 commissions thématiques pour lesquels les conseillers municipaux sont invités à désigner leurs représentants par délibération ;

Considérant que les représentants de la commune au sein des commissions intercommunales doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le maire propose de désigner :

➤ M. COSTE Christian et M. BILLARD Walter représentants de la commune au sein de la commission « Ressources » qui traitera des sujets ressources humaines et Finances ;

➤ Mmes BALARD Corinne et TITECA Séverine représentantes de la commune au sein de la commission « Coopération territoriale et accompagnement des communes » qui sera en charge des relations institutionnelles, de l'assistance aux communes et des DMO ;

➤ Mmes CHARVET Edith et LAMBOURG Morgane représentantes de la commune au sein de la commission « Enfance, familles et solidarités » pour les questions relatives à l'enfance, la petite enfance, la santé et le social ;

➤ M. GAUTHIER Bernard et M. LELARD Jérémy représentants de la commune au sein de la commission « Transition écologique et gestion des ressources » qui concernera les déchets, l'eau, les risques, l'agriculture, la forêt et les espaces naturels ;

➤ Mme LAMBOURG Morgane et M. ZAMPINI Joël représentants de la commune au sein de la commission « Développement et rayonnement du territoire » pour les sujets concernant le développement économique, le tourisme, l'aménagement du territoire, la mobilité et l'aménagement du numérique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De désigner :

➤ M. COSTE Christian et M. BILLARD Walter représentants de la commune au sein de la commission « Ressources ».

➤ Mmes BALARD Corinne et TITECA Séverine représentantes de la commune au sein de la commission « Coopération territoriale et accompagnement des communes ».

- Mmes CHARVET Edith et LAMBOURG Morgane représentantes de la commune au sein de la commission « Enfance, familles et solidarités ».
 - M. GAUTHIER Bernard et M. LELARD Jérémy représentants de la commune au sein de la commission « Transition écologique et gestion des ressources ».
 - Mme LAMBOURG Morgane et M. ZAMPINI Joël représentants de la commune au sein de la commission « Développement et rayonnement du territoire ».
- Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits

IV- Point sur l'avancement des dossiers :

1- PLU :

La commune est en attente d'un rendez-vous avec la Préfecture des AM pour ensuite présenter le PLU à la DDTM.

2- MDV :

Le dossier pour l'extension MDV est en cours d'instruction par les services préfectoraux.

3- Plateforme :

Le projet de la société MAT'ILD concernant un centre de production de granulats alternatifs issus de l'économie locale a été présenté au Conseil Municipal. Celui-ci concerne une plateforme de stockage sous auvent de mâchefers, située au lieu dit « bonne Terre ». Ceux-ci seront amenés à être traités par campagne (unité mobile).
L'enquête publique sur ce dossier devrait démarrer prochainement.

V- DEMANDES DE SUBVENTIONS :

1- Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Villars sur var

DELIB N°41-2026

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'amicale de sapeurs pompiers de Villars Sur Var, reçue par mail du 25 avril 2026.

*Afin d'améliorer leurs entraînements, notamment dans le domaine de la lutte contre les incendies, ceux-ci souhaitent acquérir un générateur de fumée professionnel de type « Antari FT-100 », spécialement conçu pour la formation incendie.
Cet équipement permet de recréer des conditions réalistes d'intervention, avec une visibilité fortement réduite, simulant fidèlement les situations rencontrées lors de sinistres.
L'utilisation de ce matériel contribuera directement à améliorer la sécurité et l'efficacité de leurs interventions, au bénéfice de l'ensemble de la population de notre commune et des communes environnantes.
Le coût de cet équipement s'élève à environ 1 020 € TTC. Dans ce cadre, ils sollicitent le soutien de notre commune à hauteur de 300 €, le financement de ce projet étant partagé entre plusieurs collectivités ainsi que notre amicale.*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur cette demande.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ALLOUER une subvention de 300 €uros à l'amicale des sapeurs pompiers de villars sur var.

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

2- Demande de soutien financier 2026 par MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITE

DELIB N°42-2026

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de soutien financier de MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITE par mail du 30 mars 2026.

Montagn'Habits Emploi Solidarité est un **acteur de l'économie sociale et solidaire en milieu rural et de montagne (Z.R.R)** qui anime depuis plus de **vingt ans** un **Chantier d'Insertion** sous l'égide de différents organismes institutionnels concernés (La DDETS-ETAT, le Conseil Départemental). Ils ont également à leurs côtés France Travail, les Missions Locales, les PLIE afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires de ce Chantier d'Insertion. Durant l'année 2025, ils ont employé une vingtaine de collaborateurs-collaboratrices dans les communes environnantes du 06, 04, et 83.

Leur territoire de collecte de T.L.C (textiles, linge de maison, chaussures usagés) couvre une grande partie des Alpes-Maritimes, du Var et des Alpes de Haute Provence.

Aujourd'hui, près de **400 conteneurs** sont implantés et collectés sur **130 communes**, dont la nôtre. Sur l'année 2025, ils ont collecté environ **2.000 tonnes** de T.L.C. Ces tonnages collectés échappent ainsi aux ordures ménagères et aux frais qu'ils engendrent.

En 2025, c'est **286 kilogrammes de TLC collectés sur notre commune.**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ALLOUER une subvention de 100 €uros à Montagn'Habits Emploi Solidarité.

La délibération a été approuvée par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

XV – QUESTIONS DIVERSES :

1- Référent AMBROISIE :

Suite au renouvellement des équipes municipales, l'association **Stop Ambroisie** nous rappelle l'obligation de nommer au moins 2 référents Ambroisie pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

M. CASTIGLIA Jean-Pierre et M. COSTE Christian

Sont nommés référents AMBROISIE.

2- Proposition d'adhésion au journal : VIE VILLAGE

Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer au journal « Vie Village » et propose, si besoin, de solliciter ponctuellement ce journal afin de promouvoir certaines actions communales.

3- Inventaire des œuvres d'art et des objets précieux :

Un devis d'un montant de 2 500 € HT a été proposé pour l'expertise des œuvres d'art et objets précieux.

Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition et envisage de se rapprocher de la DRAC.

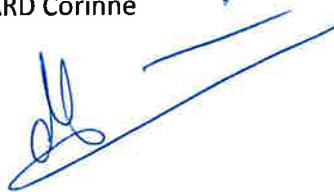
4- Martellières canal de l'Adous :

M. Walter BILLARD a soulevé le problème de certains points bas du canal, qui rendent difficile son nettoyage annuel.

Il a été proposé de créer des martellières afin de permettre l'évacuation de l'eau. La question est actuellement à l'étude et un devis devra être établi.

La séance est levée à 20 heures 40
Malaussène, le 27 mai 2026

La secrétaire de séance,
Mme BALARD Corinne



Le Maire,
M. CASTIGLIA Jean-Pierre

